\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Responsable du pouvoir judiciaire

Gholamhossein Mohseni Ejei

**c/o** Ambassade d’Iran auprès de l’Union européenne

Avenue Franklin Roosevelt No. 15

1050 Bruxelles

Belgique

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,

**Je vous écris pour vous faire part de ma vive inquiétude concernant Hadi Rostami (38 ans), Mehdi Sharfian (42 ans) et Mehdi Shahivand (29 ans), qui sont détenus à la prison centrale d’Ourmia, dans la province de l’Azerbaïdjan occidental, et qui risquent de voir leurs peines d’amputation des doigts appliquées de façon imminente**. Le 14 avril 2025, le procureur adjoint d’Ourmia, en présence du chef du Bureau d'application des peines et du directeur de la prison centrale d’Ourmia, les a informés que les autorités judiciaires avaient commandé une guillotine pour la prison afin d'appliquer leurs peines d'amputation dans les jours à venir. En mars 2025, Hadi Rostami a écrit une lettre depuis sa prison pour demander de l’aide: «[Les autorités] veulent me couper la main pour un crime que je n'ai pas commis. J'appelle les organisations de défense des droits humains, les Nations unies et la communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour empêcher l'application de cette peine inhumaine».

Hadi Rostami, Mehdi Sharfian et Mehdi Shahivand ont été arrêtés en 2017 et déclarés coupables de vol en 2019 après un procès manifestement inique. Ils ont été privés du droit de bénéficier des services d’un·e avocat·e pendant la phase d’instruction de leur dossier et les tribunaux se sont fondés sur des «aveux» forcés pour les déclarer coupables. Tous trois disent que leurs «aveux» leur ont été arrachés sous la torture et qu’ils les ont rétractés pendant leur procès. Selon des sources bien informées, ils ont été roués de coups, notamment à coups de pied et de câble, et suspendus par les poignets et les pieds pendant les interrogatoires. Hadi Rostami a eu la main cassée, et les agents chargés de l’interrogatoire de Mehdi Shahivand lui ont ôté son pantalon et ont menacé de le violer au moyen d’un morceau de bois s’il refusait de faire des «aveux» l’incriminant lui-même et incriminant ses coaccusés. Les autorités ont rejeté leurs allégations de torture et n’ont pas ordonné d’enquête sur celles-ci. Selon la décision rendue par le tribunal, qu’Amnesty International a pu consulter, ils sont condamnés à «subir une ablation totale de quatre doigts de la main droite, ne laissant subsister que la paume de la main et le pouce». Depuis leur condamnation, ils ont observé de multiples grèves de la faim pour protester contre leurs conditions de détention inhumaines et les menaces répétées d’application de leur peine d’amputation. Hadi Rostami a fait plusieurs tentatives de suicide, notamment en avalant du verre brisé, qui lui ont laissé de graves séquelles pour lesquelles les autorités lui ont refusé des soins médicaux adéquats. En février 2021, il s’est vu infliger 60 coups de fouet en prison après avoir été déclaré coupable de «trouble à l’ordre au sein de la prison» en représailles à ses grèves de la faim.

La torture est un crime au regard du droit international. En vertu du droit international, les autorités iraniennes sont tenues d’interdire et de sanctionner la torture en toutes circonstances et sans exception. Les personnes qui ordonnent ou commettent des actes de torture doivent faire l’objet de poursuites pénales aux termes du droit international.

**Je vous appelle à stopper immédiatement tout projet d’application des peines d’amputation prononcées contre Hadi Rostami, Mehdi Sharfian et Mehdi Shahivand, à annuler leur déclaration de culpabilité et leur condamnation à une peine d’amputation et à leur accorder un nouveau procès, équitable cette fois et excluant le recours à des châtiments corporels. Je vous prie instamment de les protéger contre toute autre forme de torture, de leur permettre d’accéder aux soins médicaux dont ils ont besoin et d’enquêter sur leurs allégations de torture afin que toute personne soupçonnée d’en être responsable soit traduite en justice dans le cadre d’un procès équitable. De façon plus générale, je vous appelle à abolir toutes les formes de châtiment corporel en droit et en pratique.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Islamique d'Iran, Thunstrasse 68, Case Postale 227, 3000 Berne 6

Fax: 031 351 56 52 / E-mail: secretariat@iranembassy.ch / Twitter/X: iraninbern